

Voici un résumé des mesures qui s'adressent principalement à vous et votre entourage :

Particuliers:

1. Acomptes provisionnels :

Les paiements dus au 15 juin sont reportés au 1^{er} septembre.

2. Nouveautés - Outils des gouvernements :

Les gouvernements fédéraux et provinciaux ont récemment mis en place les outils qui permettent aux particuliers de trouver les aides financières auxquelles ils ont droit.

Fédéral : <https://covid-prestations.alpha.canada.ca/fr/debut>

Québec : <https://www.quebec.ca/programmes-aide-gouvernementaux-covid19/>

3. Étudiants : PCUE

Les étudiants admissibles peuvent faire la demande depuis le 15 mai :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-urgence-etudiants.html>

4. Aînés : Pour les personnes admissibles à la PSV (Pension de sécurité de vieillesse) : Paiement unique non imposable 300\$.

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/avis-covid-19/paiement-unique.html>

Sociétés :

1. Subvention salariale temporaire pour les employeurs¹ – 10% :

Aux employeurs de petites entreprises admissibles : subvention de 10% du salaire versé pendant 3 mois, jusqu'à **1375\$ par employé pour 3 mois**.

Aucune diminution de revenus d'entreprise n'est requise

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html#h1>

2. Subvention salariale d'urgence (SSUC)² -75% :

Admissibilité : Diminution de revenus

Nouveauté: les périodes admissibles se prolongent jusqu'au 29 août.

Prestations : 75% de la rémunération versée jusqu'à concurrence de 847\$ par semaine.

Les dividendes ne sont pas considérés comme un revenu admissible.

Consultation en cours jusqu'au 05 juin pour d'autres ajustements nécessaires.

Périodes de demande	Baisse de revenus	Période de référence
15/03 au 11/04	15%	Par rapport à mars 2019 ou moyenne jan&fév

12/04 au 9/05	30%	Par rapport à avril 2019 ou moyenne janv&fév
10/05 au 06/06	30%	Par rapport à mai 2019 ou moyenne janv&fév

Vous pouvez profiter à la fois des subventions salariales de 75% (SSUC) et des subventions salariales de 10% (Subvention temporaire).

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence/ssuc-calculez-montant-subvention.html> ²

3. Loyers commerciaux : AUCLC

Le portail de demande d'AUCLC est disponible à partir du 25 mai.

https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/covid19-cecra-small-business?utm_medium=email&utm_source=cecra-launch-email&utm_campaign=cecra&utm_content=french

4. Compte d'urgence pour les petites entreprises canadiennes (CUCE):

Le prêt sera au maximum 40 000\$, sans intérêt pendant 1 an. En le remboursant au plus tard le 31 décembre 2022, 25% du prêt (donc maximum 10 000\$) sera radié.

Pour les activités d'exploitation.

<https://ceba-cuec.ca/fr/>

Nouveauté : Le gouvernement vient d'élargir les critères d'admissibilité:

Ce programme est maintenant offert à un plus grand nombre d'entreprises dont le propriétaire unique tire ses revenus directement de son entreprise, d'entreprises dont les activités dépendent de travailleurs contractuels ou encore d'entreprises familiales qui rémunèrent leurs employés au moyen de dividendes au lieu d'une paie³.

³<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/05/19/premier-ministre-annonce-lexpansion-du-soutien-aux-travailleurs-et>

Nous vous tiendrons informés des développements importants de ces mesures.